

Écoles d'infirmières en observation

Les futures infirmières brevetées pourront-elles, à l'avenir, continuer à travailler en France ? La situation préoccupe les écoles de Tournai et de Mouscron.

• **Christophe DESABLENS**

Dès la rentrée prochaine, en vertu d'une directive européenne datant de 2005, les qualifications professionnelles des infirmiers seront reconnues dans les autres pays européens à condition que les formations soient conformes à un certain nombre de nouvelles exigences. Dans les hautes écoles, on se prépare (voir par ailleurs) à diplômer des « bacheliers infirmiers responsables de soins généraux » (c'est la nouvelle appellation) répondant strictement aux critères européens.

Au sein des écoles secondaires où l'on forme des infirmières brevetées (au terme de trois ans d'études dans la filière « professionnelle »), on attend toujours le déblocage du dossier resté coincé dans les cabinets ministériels. La crainte est forte que les futurs diplômés ne puissent plus à l'avenir valoriser leur diplôme dans leur pays d'origine. L'enjeu est majeur chez nous plus qu'ailleurs. En Belgique francophone, on estime que les écoles d'infirmières hospitalières brevetées accueillent entre 40 et 45 % d'étudiants non-résidents (comprenez étrangers) ; à Tournai et Mouscron, ce chiffre grimpe jusqu'à 80-90 %, des Français pour la plupart.

« Nous attendons les résultats d'une réunion interministérielle qui doit se tenir à la mi-mars. Nous sommes toujours dans l'expectative, dans l'attente d'une décision très importante », nous dit Nathalie Dubar, la directrice de l'école ITEHO Jeanne d'Arc implantée sur deux sites à Tournai et Mouscron. Preuve du climat incertain qui plane actuellement, la journée portes ouvertes de l'établissement a dû être reportée. On a pris pareille déci-

sion dans l'autre école qui forme dans notre région des infirmières hospitalières brevetées : l'IESPP. « C'est une situation vraiment difficile. Que dirons-nous aux étudiants lors du salon spécialisé du SIEP qui aura lieu dans une

La pénurie est moins forte qu'il y a quelques années, mais elle est encore bien là.

semaine ? », soupire-t-on l'école provinciale.

La filière sans doute maintenue telle quelle

Pour Maggie De Block, la ministre fédérale de la Santé publique, les deux filières actuelles peuvent s'adapter à la Directive européenne et conduire au titre d'infirmier (c'est elle qui octroiera ce titre d'infirmier responsable de soins généraux). Sans distinction des actes posés (c'est d'ailleurs inscrit dans un Arrêté royal) ni rapport hiérarchique entre filières. La ministre part du principe que cette coexistence ne pose pas de problème puisque les infirmières bachelières travaillent plutôt en hôpital tandis que les infirmières brevetées occupent plutôt le terrain des maisons de repos voire des soins à domicile. Ce n'est pas la réalité du terrain actuellement, dit-on dans les écoles de la région : « Il y a une mixité des filières, tant en milieu hospitalier que dans les maisons de repos. Et si on impose une telle différenciation, ce serait discriminatoire à l'égard d'infirmiers formés

pour exécuter les mêmes actes ».

Sans préjuger de la décision finale, un groupe de travail planche en Fédération Wallonie Bruxelles sur les modalités pratiques d'une adaptation du cursus qui s'étalerait sur trois ans et demi couvrant l'ensemble des compétences et des critères d'heures exigées par l'Europe. Certaines périodes de stage actuellement prestées en 1^e, 2^e et 3^e année seraient remplacées par des cours techniques exigés par la Directive européenne. La troisième année serait complétée par des semaines de stages ainsi que par des séminaires pour réfléchir à la pratique.

Toute cette réorganisation serait le scénario le moins catastrophique... s'il n'y avait le souhait de la ministre de voir la mobilité européenne réservée exclusivement à l'avenir aux bacheliers et non plus aux brevetés.

C'est tout l'enjeu des négociations actuelles pour les écoles frontalières, parce qu'un diplôme belgo-belge ne serait guère attractif pour les étudiants français. En théorie, des passerelles vers l'enseignement de promotion sociale seraient possibles à l'issue des trois premières années d'infirmier de base, pour accéder au baccalauréat donnant droit à la mobilité. Mais dans ce cas les étudiants feraient au total cinq années d'études...

« Tout ça c'est du conditionnel. C'est de choses concrètes dont on a besoin aujourd'hui, et pas seulement des documents de travail », nous dit-on. Il serait temps ! Depuis 2005, année au cours de laquelle la Directive européenne a été rendue publique, dix ans ont passé... ■

Les Hautes écoles se préparent déjà

Si pour l'enseignement secondaire c'est toujours le flou absolu, les Hautes écoles savent déjà à peu près comment elles se conformeront aux exigences de formation dictées par l'Europe dès la rentrée scolaire prochaine. Via notamment l'intégration de 4 600 heures incluant 2 300 heures de formation clinique, le passage de trois à quatre ans d'études, ainsi que l'adaptation du profil professionnel à huit compétences. À la clé, un intitulé adapté en bachelier infirmier responsable de soins généraux, et le droit pour les futurs diplômés de travailler en France comme c'est le cas aujourd'hui.

« Ça fait déjà pas mal de temps qu'un travail de fond est mené pour adapter nos futurs programmes à la directive euro-

péenne », explique Hubert Remy, le directeur du paramédical à la Haute École Condorcet. « Les compétences nouvelles tournent notamment autour d'un volet recherche et management ; les étudiants seront davantage formés à l'interprétation et à l'analyse dans le cadre de protocoles de recherche. Les cours de pharmacologie seront aussi plus poussés pour faire face à des compétences nouvelles dans le domaine des prescriptions médicales. Pour prendre un dernier exemple, les infirmières de demain auront des missions nouvelles pour assister les médecins dans l'aide au diagnostic. » Le cursus ne sera pas bouleversé, insiste M. Remy. « C'est plutôt la formation qui sera refondue dans sa globalité. Ce ne sera pas juste une année de plus, mais un programme plus équilibré dans le temps et une

formation clinique plus poussée. »

Catherine Bonte, directrice des soins infirmiers à la HELHA (670 étudiants à Tournai et Mouscron), estime elle aussi que la formation sera adaptée à des besoins nouveaux et des approches pluridisciplinaires. « Par ailleurs, le vieillissement de la population implique aussi une responsabilité accrue des milieux professionnels dans l'encadrement des étudiants, afin de valoriser les nouvelles compétences acquises ». La refonte des programmes ne porte pas que sur des crédits d'heures et des stages complémentaires, insiste M^{me} Bonte. « Toutes les nouvelles dispositions et cette réflexion sur l'infirmière qu'on veut former au cours des prochaines années seront un plus pour la formation et pour la qualité des soins en général. » ■ **C.Ds**